COMMUNISTES : 27 boulevard Saint Martin F-75003 Paris
communistes@sitecommunistes.org
hebdo@sitecommunistes.org
www.sitecommunistes.org

Résumé Eco / Social N° 131 : Semaine du 17 juillet 2023.

LAVAL (MAYENNE) : DES CENTAINES DE MANIFESTANTS CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES !

LE PATRIMOINE DES 500 PLUS GRANDES FORTUNES FRANÇAISES ATTEINT 1 170 MILLIARDS D'EUROS !!!

Dans son étude annuelle, le magazine *Challenges* détaille **la très bonne santé** des Français les plus riches. **En 2009, leur patrimoine n'atteignait *que* 194 milliards d'euros.**
Les patrimoines professionnels cumulés des 500 plus grandes fortunes de France ont progressé de presque **17 % en un an**, pour atteindre une estimation record de **1.170 milliards d'euros cette année**.
Et si la majorité de ces businessmen ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour crouler sous l'argent, il y a encore des meilleurs élèves. La quasi-totalité de cette hausse est en effet attribuable à la croissance de près de 150 milliards d'euros du patrimoine des quatre piliers du luxe français, au sommet de la liste. Bernard Arnault, patron du numéro un mondial du luxe LVMH, reste d'ailleurs le solide leader du classement, qu'il domine depuis 2017, avec une fortune familiale estimée à **203 milliards d'euros cette année, contre 149 milliards en 2022**.

L'homme le plus riche du monde, selon le magazine *Forbes,* est suivi par les familles Hermès **(138 milliards d'euros)**, Wertheimer **(Chanel, 100 milliards)** et celle de Françoise Bettencourt Meyers **(L'Oréal, 77 milliards)**, toujours la femme la plus riche du monde.
En atteignant 1.170 milliards d'euros, *«la fortune globale des "500" grimpe à des sommets jamais atteints, reléguant loin derrière le record de l'année dernière à* ***1.002 milliards****»*. Un montant qui a littéralement explosé en près de quinze ans. *«****En 2009, ce montant n'était que de 194 milliards, représentant 10 % du PIB d'alors ; aujourd'hui c'est 45 %****»* de la production de richesse annuelle sur le sol français.
141 milliardaires sont désormais recensés, contre 55 en 2013. Sur la même période, le palier pour entrer dans ce club des 500 est passé de 65 à 235 millions d'euros dans notre pays.

POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA SANTE AU SERVICE DE LA POPULATION !!!
LAVAL (MAYENNE) : DES CENTAINES DE MANIFESTANTS CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES !

À l'appel des syndicats, plus de 300 personnes se sont retrouvées devant le centre hospitalier de Laval (en Mayenne). Un cortège a mené les manifestants jusqu'à la préfecture où une rencontre a eu lieu avec la préfète, et les services de l'Agence régionale de santé.
La fermeture des trois services d'urgence et le fonctionnement anormal des équipes du Smur sont au centre des inquiétudes des syndicats et des associations de défense des intérêts des usagers des services de santé publique. **Il ne s'agit plus d'alerter, mais d'exiger des tutelles de trouver des solutions,** explique **un militant syndical.**
Avec la fermeture des 3 centres d'urgence dans le département la nuit et la réduction des équipes du Smur passant de trois à une seule disponible, les participants à cette manifestation tirent la sonnette d'alarme. **«** ***Je suis pessimiste sur la situation. L'État doit réagir d'urgence, il est responsable de l'égal accès aux soins pour les citoyens et cela n'est pas respecté*** **»,** martèle Pascal Grandet, président de l'association de défense des usagers de la santé publique *Audace 53*.
Au sein du cortège, Flora, la vingtaine accompagne sa maman, secrétaire à l'hôpital. Sa démarche est solidaire du mouvement. **C'est fou de se dire que l'on doit faire des choix pour savoir qui a le droit aux soins ou pas,** lâche la jeune fille.
La situation, qui est très tendue pour ce mois de juillet, s'annonce encore plus compliquée au mois d'août selon les syndicats.

PRÈS DE PERPIGNAN (Pyrénées Orientales) : LA CGT MOBILISÉE POUR DÉNONCER "*LE LICENCIEMENT*" DE DEUX AGENTS DE L'IME *LES PEUPLIERS* À POLLESTRES !

Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'appel lancé par le syndicat CGT UNAPEI 66, vendredi 7 juillet 2023 devant l'IME *Les peupliers*, de Pollestres. Les manifestants dénoncent le licenciement de deux éducatrices spécialisées.
"*On ne va pas laisser l'inhumain gagner*", clame Ary, éducateur spécialisé et délégué syndical CGT. Devant l'IME, il s'agit là de la revendication de toutes les personnes présentes. Des salariés en grève, mais aussi des familles d'enfants ou adultes encadrés par l'IME.

La direction aurait annoncé le licenciement de deux agents du pôle enfance (IME), lors d'une réunion générale du personnel, sans prévenir au préalable les deux concernées. "*Management agressif, par la peur et l'intimidation*", affirme Ary. Voilà les récriminations qui sont faites par les salariés, à l'UNAPEI 66, gestionnaire de la structure. Depuis un an et demi, les mobilisations s'enchaînent, "*mais on est toujours là*", assure le délégué syndical.
Avec ce nouveau motif pour rallumer leur colère, toujours vive : "*Ce n'est qu'un exemple de ce qu'on leur reproche*", affirme Ary. Et l'émotion se lit sur le visage des deux salariées *remerciées*, fondues dans la masse, comme sur celui de certains collègues à leurs côtés. Béatrice, une éducatrice spécialisée de l'association, avoue quant à elle la voix tremblante : "*Dans une semaine, je signe une rupture conventionnelle après 25 ans à l'UNAPEI. Je ne peux plus tolérer tout ça*".

HÔPITAL DE JOSSIGNY (SEINE ET MARNE) : DES SOIGNANTS DÉNONCENT UNE "*MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE*" !

Tout est parti d'un collectif de soignants aux urgences de Jossigny. Ils dénoncent une maltraitance institutionnelle. Puis, ils ont reçu des témoignages des quatre sites du Ghef.
Derrière les discours volontaires tenus par la direction du Ghef lors des 10 ans de l'hôpital de Jossigny, une autre réalité s'est fait entendre récemment. Tout est parti d'un collectif de soignants, né au sein du service des urgences de l'établissement. Sous le nom de « *Sauveteurs anonymes d'urgences* », ils voulaient alerter l'opinion publique et les instances supérieures sur leur quotidien au sein du service.
Selon eux, ils subissent une « *maltraitance institutionnelle* », dont certaines manifestations pourraient être **pénalement répréhensibles**. Ainsi, ils ont saisi le procureur de la République du tribunal de Meaux le 16 mai 2023.
Après la création du collectif, on a reçu plus d'une trentaine de témoignages qui venaient de partout, des quatre sites du Ghef, de tous les services, de tous les grades… C'est là qu'on a décidé de saisir le procureur.
Après une première vague de courriers concernant les urgences de Jossigny envoyés notamment à l'ARS au ministre de la Santé, au Conseil d'État en février, ils ont **réitéré leur alerte** au nom de tout le Ghef en mai.
C'est là aussi qu'ils ont saisi la justice, avec l'aide du défenseur des droits.
On s'est rendu compte que cette maltraitance était systémique, institutionnelle. On a été surpris et on ne pouvait pas fermer les yeux. **Il faut que ça s'arrête !**
En plus des difficultés rencontrées par de nombreux hôpitaux, ces soignants dénoncent surtout un **management maltraitant**. « *Menaces* », « *harcèlement* », « *humiliations* », « *climat de terreur* », les témoignages reçus sont parfois très longs et détaillés.
Ici on menace en entretien de « *déterrer les cadavres* » ou « *d'être viré si on parle* », là un témoignage fait état de grossophobie, deux récits expliquent que des supérieurs leur demandent d'être joignables « ***même aux WC*** », d'autres racontent des entretiens imposés, des appels pour revenir travailler même pendant les congés…
Une situation « *catastrophique* » aux urgences !
De nombreux récits concernent les urgences. Selon le collectif, les problèmes aux urgences de Jossigny remontent **de longue date**. Ils se sont manifestés dès l'emménagement dans le nouveau site.

« *Au niveau de l'agencement, c'est une catastrophe et cela ne permet pas de bien travailler. 3 semaines après le déménagement, il y avait déjà* ***30% d'arrêt maladie*** », se souviennent les anciens qui rappellent que les urgences ont connu trois mouvements de grève.
Le collectif attend une **réponse judiciaire**, des **sanctions** et espère que ceux qui ont subi la maltraitance soient **« *reconnus comme victimes* »**. « *J'ai perdu pied alors que j'étais bien entourée*», explique une soignante. Aujourd'hui suivie par un psychiatre, elle alerte : On craint de se retrouver avec des situations à la France Télécom.

SOCAT (DORDOGNE) : LES SALARIÉ-ES EN GRÈVE OBTIENNENT UNE AUGMENTATION DE SALAIRE !

Les salarié-es de la Société outillage caoutchouc application technique (Socat), pour la plupart payé-es depuis près de vingt-cinq ans au Smic, ont décidé de se faire entendre.
Leurs revendications ? Des augmentations de salaire pour faire face à l'inflation et reconnaître leur savoir-faire. Faute d'accord avec la direction, les salarié·es se sont mis·es en grève. Après deux jours de lutte, le 29 juin, victoire : les salarié-es ont arraché de 86 à 160 euros mensuels à leur employeur.
La Socat est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de pièces en caoutchouc pour l'industrie de technologie de pointe dans les secteurs de l'automobile, la défense, le ferroviaire ou l'aéronautique, basée à Terrasson-Lavilledieu en Dordogne.
Elle emploie 164 salarié-es, qui œuvrent chaque jour à sa réussite par leur travail et leur savoir-faire. Et les résultats sont au rendez-vous comme en témoigne le chiffre d'affaires qui s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros. Principaux-les contributeur-ices de ce succès, pourquoi les salarié-es n'auraient pas la part qu'elles et ils méritent ?

Des revendications salariales pour décoller du Smic !!!

Ces hommes et femmes payé-es quasi toutes et tous au niveau du Smic ont décidé de se mobiliser ensemble avec leur syndicat CGT pour que leurs compétences professionnelles soient reconnues. Pour ce faire, elles et ils ont mis à profit les NAO pour agir sur les salaires, revendication phare ici comme partout dans le pays.
Faute d'accord à l'issue de la troisième et dernière réunion, l'ambiance était à la colère et à la combativité. Après avoir échangé avec chacun-e des salarié-es sur les suites à donner, pour le syndicat CGT de l'entreprise la grève était une évidence, le seul moyen d'action pour se faire entendre et obtenir satisfaction.
La CGT a construit la convergence syndicale avec la CFDT et FO, également présents dans l'usine, pour porter les revendications des salarié-es :
• Augmentation de salaire de 12 % pour tou-tes ;
• Mobilité automatique de la grille des salaires après relèvement du Smic ;
• Prise en charge des jours de carences par l'employeur en cas d'arrêt maladie ;
• Revalorisation de la prime vacances à hauteur de 50 euros.

La grève a été suivie à 100 % par les salariés de la production !

Dans l'après- midi du 27 juin, tou-tes les salarié-es de la production ont cessé le travail, ne comptant le reprendre qu'au moment où ils et elles seraient entendu-es.
Un barnum aux couleurs de la CGT a été installé devant les portes de l'usine, avec une banderole bien visible rappelant les revendications des travailleur-ses. L'union départementale CGT de

Dordogne, l'union locale CGT de Périgueux-Vallée de l'Isle nord et celle de Terrasson étaient présentes pour apporter tout le soutien nécessaire aux grévistes. Un barbecue de lutte est mis en place devant l'usine, colorant d'une ambiance festive la détermination inébranlable des salarié-es.
La direction a tout fait pour briser la grève, allant jusqu'au recours à des travailleurs intérimaires. C'était sans compter sur la vigilance de l'UD CGT de Dordogne, qui est intervenue pour mettre un terme à ces pratiques.
Les discussions avec la direction se sont poursuivies, et les évènements s'accélèrent, emportés par l'ampleur du mouvement de grève. Jusqu'au 29 juin, date à laquelle la direction a fini par lâcher.
Une belle victoire obtenue !
Les travailleur·ses ont obtenu des avancées sérieuses :
• Augmentation générale de 86 à 160 euros net mensuels selon les coefficients ;
• Prise en charge par l'employeur de tous les jours de carence en cas d'arrêt maladie ;
• Mobilité de la grille des salaires en lien avec l'évolution du Smic ;
• Revalorisation de 50 euros pour la prime vacances.
Les deux jours de grève auront permis d'obtenir ce que des années n'ont pas permis de gagner au terme de discussions. C'est bien la leçon que gardent en mémoire les salarié-es de la Socat.

LOI « *ANTI-SQUAT* » KASBARIAN-BERGÉ : LA CGT SAISIT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL !

Le Conseil constitutionnel a été saisi au sujet de la loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite dite loi « *anti-squat* » ou « *Kasbarian-Bergé* » afin de vérifier sa constitutionnalité. À la violence globale du texte qui **criminalise la précarité**, avec notamment le **triplement du montant des amendes et des peines de prison**, s'ajoutent certains aspects qui concernent tout particulièrement les organisations syndicales. En effet, alors que la loi n'était censée s'appliquer qu'aux logements à usage d'habitation, elle est étendue aux locaux à usages commercial, agricole ou professionnel (article 1).
Ce n'est ni plus ni moins qu'une **criminalisation des occupations d'usines, de raffineries, de ports, mais aussi de n'importe quel piquet de grève qui se tient dans des locaux de l'entreprise**. Ces sanctions sont parfaitement disproportionnées et rendent impossibles les actions collectives des travailleur-ses, puisqu'un gréviste posté sur un piquet de grève risquerait jusqu'à **2 ans de prison et 30.000 euros d'amende**. L'article 4 prévoit quant à lui que la propagande ou la publicité, quel qu'en soit le mode, en faveur de méthodes visant à faciliter ou à inciter à la commission des délits expliqués ci-dessus est punie de 3.750 euros d'amende. **Cela signifie que l'appel à une occupation d'usine ou à un piquet de grève est lui aussi sanctionné de 3.750 euros d'amende**.
Tout est fait pour criminaliser et ainsi décourager l'action syndicale, alors que de nombreuses occupations d'entreprises ou de raffineries ont pour simple objectif la sauvegarde de l'outil de production, le maintien des emplois sur le territoire ou la lutte pour maintenir nos conquêtes sociales comme dans la mobilisation actuelle contre la réforme des retraites. La saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires est l'occasion pour la CGT de faire valoir nos propres arguments par le biais d'une contribution extérieure (dite « *porte étroite* »), dans laquelle nous faisons valoir que :

• D'une part, ce texte pourrait être considéré comme un « *cavalier législatif* », dans la mesure où la première version de la loi déposée n'avait vocation à s'appliquer qu'aux logements à usage d'habitation. Les amendements introduits ultérieurement visant les piquets de grève n'ont donc aucun rapport avec la proposition de loi déposée initialement.
• D'autre part, ce texte porte une atteinte manifestement injustifiée et totalement disproportionnée à la liberté syndicale et d'expression, au droit à l'action syndicale, au droit de grève, au droit à la participation, ces droits et libertés étant garantis par la Constitution. Enfin, une telle criminalisation de la précarité, comme des organisations et associations qui luttent contre la pauvreté et le mal-logement, est intolérable. La CGT s'associe également à une trentaine de syndicats, associations et collectifs, pour le dépôt d'une porte étroite commune faisant valoir que la violation de droits fondamentaux tels que le droit au logement, l'égalité devant la loi, la solidarité ou encore la liberté d'expression au nom du droit de propriété ne peut être conforme à la constitution.
En effet, cette loi :
• Condamne jusqu'à 3 ans de prison et 45.000 € d'amende les personnes et familles qui, faute d'hébergement d'urgence, se mettent à l'abri dans des logements inhabités, des bureaux vides, des bâtiments industriels ou agricoles désaffectés ;
• Accélère la procédure d'expulsion locative, court-circuite les dispositifs de prévention déjà fragiles et retire au juge son pouvoir de suspendre l'expulsion quand il l'estime possible et nécessaire ;
• Alourdit d'une amende de 7.500 € l'endettement des locataires victimes de la cherté du logement ou d'un accident de la vie, s'ils se maintiennent dans les lieux après la décision d'expulsion ;
• Entrave le travail d'information, de témoignage et d'accompagnement des syndicats, associations et collectifs par la création d'un nouveau délit de propagande ou de publicité du squat ou de l'occupation d'entreprise, puni de 3.750 € d'amende. Alors que notre pays s'enfonce dans la crise du logement, que la file d'attente du logement social ne cesse de s'allonger, que les expulsions locatives sont en nette augmentation et que des milliers de personnes sont laissées à la rue chaque soir, la loi « *Kasbarian-Bergé* » soumet les personnes sans domicile et mal-logées au droit du plus fort.

GRAND FRAIS : FIN DE LA GRÈVE POUR LES SALARIÉS !

Le mouvement de protestation avait démarré le 10 juin dernier chez les salariés du magasin *Grand Frais* de Saint-Priest-en-Jarez qui demandaient une hausse de leurs salaires. Le mardi 11 juillet après-midi, dans un communiqué l'union locale de la CGT précise que l'assemblée générale des grévistes de l'enseigne de distribution a décidé, après un mois de lutte, de suspendre le mouvement jusqu'à nouvel ordre et de reprendre le travail.
Depuis un mois les magasins Grand Frais à Saint-Priest-en-Jarez, Firminy et Andrezieux étaient en grève, rejoints dans leur lutte par Saint-Malo.
Depuis le début du conflit, la direction n'affiche que mépris, essayant de gagner du temps, bien décidée à étouffer cette lutte sans précédent au sein de l'enseigne.
Il est à noter qu'à l'instar de St-Priest-en-Jarez, les salariés d'autres magasins de l'enseigne se sont mobilisés un peu partout en France, le mouvement a pris de l'ampleur. Les caissières de St-Priest ont été rejointes par des collègues des magasins de Firminy et d'Andrézieux

Les représentants syndicaux précisent que si aujourd'hui les salariés reprennent le travail c'est « ***avec la promesse de recommencer jusqu'à ce que les dirigeants avides d'argent, entendent bien leur ras-le-bol et leur détresse*** ».

KORIAN/CLARIANE: NAO 2023, UN ÉCHEC TOTAL !

Les négociations annuelles obligatoires qui viennent de prendre fin début juillet auront été un échec total, aucune organisation syndicale n'en sera signataire. Une première depuis bien longtemps et un camouflet pour le groupe KORIAN qui vient tout juste d'être rebaptisé CLARIANE. Malgré la mobilisation des salarié-e-s qui auront débrayé sur une trentaine d'établissements en juillet, aucune des revendications relayées par les organisations syndicales n'aura été entendue.
Pour la CGT, le compte n'y est pas. Le groupe se vante d'être « *solidaire* », d'assurer un « *soutien social* », d'avoir à cœur « *la prévention et la promotion de leur santé* », mais leur stratégie est maintenant de réduire l'absentéisme croissant au sein de l'entreprise, en proposant une prime d'engagement. Là où les salarié-e-s et les organisations syndicales demandent une revalorisation salariale, de meilleures conditions de travail, des remplacements à 100 %, la direction générale préfère axer ses négociations sur une meilleure rentabilité en diminuant le taux d'absentéisme avec une prime trimestrielle. Pour la CGT, cela aura pour effet d'inciter les salarié-e-s à venir travailler malades au dépens de leur santé et au risque de contaminer les patient-e-s et résident-e-s, ainsi que leurs collègues.
Aucune augmentation collective de salaire n'a été obtenue, alors que l'inflation avoisine les 11 % depuis 2022. Au dernier conseil d'administration du 15 Juin, **la présidente directrice générale du groupe s'est vu octroyer une augmentation de 15,6 %, soit 70.000 euros supplémentaires par an**, pour un salaire annuel dépassant les **500.000 euros et 36 millions d'euros pour les actionnaires.** Le groupe mise par ailleurs sur les pouvoirs publics et l'application de l'avenant 33 (réunification des deux conventions collectives que sont la fédération hospitalière privée et le Synerpa concernant la refonte des grilles de salaires à laquelle la CGT est opposée), avenant dont la mise en place dépendra de **l'obtention d'une enveloppe de l'état à hauteur de 480 millions d'euros.** Alors qu' ORPEA a fait des efforts de revalorisation salariale, KORIAN/CLARIANE continue sa quête d'ultra rentabilité et de profits aux détriments des salarié-e-s et d'une prise en charge de qualité des patient-e-s et des résident-e-s. La santé ne doit pas être aux mains de ces entreprises privées

LICENCIEMENT DE SALARIÉS SANS PAPIERS AU SEIN DES CRUDETTES, À CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (LOIRET) !

Les *Crudettes*, filiale du groupe LSDH située à Châteauneuf-sur-Loire vient de licencier quatre salariés ivoiriens sans papiers, qui y travaillaient en intérim depuis plus de deux ans, puis en CDI depuis fin 2022, dénonce l'Union départementale CGT du Loiret.
Le syndicat accuse la filiale du groupe LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel) ainsi que l'agence de travail intérimaire installée aux *Crudettes* de "*ne pas avoir respecté leurs obligations à l'embauche*" : "*Lorsqu'une entreprise veut embaucher une personne étrangère, elle doit vérifier l'authentification du titre de séjour ou de la carte d'identité européenne auprès de la préfecture du*

lieu de recrutement. À aucun moment du recrutement, ces entreprises n'ont fait ces vérifications. Sinon, elles n'auraient pas embauché ces personnes."

"Ce titre d'identité est un faux" !

Dans l'une des lettres de licenciement, datée du 23 juin 2023, la direction des *Crudettes* reproche au salarié incriminé pour faute grave de lui avoir fourni une pièce d'identité italienne. "*Or, lors d'une vérification auprès de la préfecture du Loiret le 2 juin 2023, nous avons été informés que ce titre est un faux*", écrit-elle.

D'après le responsable du secteur immigration de l'UD CGT du Loiret, ce motif est le même pour chacun des quatre employés ciblés par Les Crudettes.

Pourquoi maintenant ?

D'après la CGT, les vérifications entreprises par Les *Crudettes*, qui appartient au groupe LSDH, font suite au mouvement de grève ayant secoué la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, fin mai-début juin 2023. *"Il y a eu des dénonciations à ce moment-là et l'entreprise a voulu se conformer au code du travail*", affirme Franck Mercieux.

"*De très bons salariés*" !

S'appuyant sur la circulaire Valls du 28 novembre 2012, la CGT demande à la direction des *Crudettes* de garder ces quatre employés en "*leur faisant un contrat de travail simplifié pour permettre leur régularisation*".

D'autant que "*le directeur général a reconnu que ce sont de très bons salariés"*, souligne le syndicat, qui précise que "*ces personnes sont en France depuis plus de cinq ans*".

Que dit la loi ?

Selon le ministère du Travail, "*lorsque le salarié est de nationalité étrangère, l'employeur doit vérifier avant l'embauche que l'intéressé possède une autorisation de travail en cours de validité*", sous peine d'un risque de sanction pénale (emprisonnement de cinq ans et amende de 15.000 euros). Cependant, cette sanction n'est pas applicable à l'employeur qui, sur la base d'un titre frauduleux ou présenté frauduleusement par un étranger salarié, a agi sans intention de participer à la fraude et sans connaissance de celle-ci.

LE FUTUR CHU DE SAINT-OUEN N'EST PAS « *D'UTILITÉ PUBLIQUE* » !

Lundi, la justice a annulé la déclaration d'utilité publique du nouveau Centre hospitalier universitaire Grand Paris Nord, qui remplacera à terme les sites de Bichat et Beaujon. Un projet qui laisse présager que la Seine-Saint-Denis, plus grand désert médical de France, se retrouve encore plus démunie dans l'offre de soins.

Derrière les murs de l'ancienne usine PSA, patrimoine architectural industriel de Saint-Ouen, résonne le bruit des engins de démolition. Portes et fenêtres fermées, rien ne laisse présager le projet pharaonique **à 1,3 milliard d'euros** qui s'y prépare sur **7,2 hectares**.

En 2028 se dressera ici *« l'hôpital du futur »*, comme le présentent ses concepteurs : le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Saint-Ouen. L'établissement a vocation à remplacer les sites de l'hôpital Bichat, situé un kilomètre plus loin, et celui de Beaujon, à Clichy.

Cet *« établissement d'excellence »* parviendrait à *« répondre aux besoins de proximité »* et à s'adapter *« aux évolutions du système de santé »* pour *« construire la médecine de demain »*. Le tout en plaçant *« le patient au centre du progrès médical »*, vante l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP).

De prime abord, le projet est intéressant, surtout en Seine-Saint-Denis. Le département reste particulièrement touché par l'inégalité d'accès aux soins, comme l'a illustré le taux de surmortalité record atteint pendant la pandémie dans le 9-3.

Les ombres au tableau !

Mais, il y a un mais… Au sein du personnel médical des hôpitaux Bichat et Beaujon, la levée de boucliers ne s'est pas fait attendre. Ces personnels subissent déjà des conditions de travail dégradées qui rejaillissent sur la prise en charge des patients. Et la crise sanitaire n'a pas amené de changements significatifs, notamment sur les problèmes de recrutement et les services en sous-effectif chronique.

Surtout, le projet prévoit une baisse du nombre de lits *« de l'ordre de 20 % »*, assume l'APHP. *« C'est impossible à tenir »*, s'indigne un chef de service à Bichat et membre du collectif Hôpital Nord *pas ça, pas là, pas comme ça*. *« À Beaujon, la moitié des patients ne peut déjà pas être prise en charge et est transférée ailleurs. À Bichat, c'est 30 % »*, s'affole le médecin.

Et il n'est pas le seul à s'inquiéter. Des syndicats ont saisi la justice pour faire invalider la déclaration d'utilité publique du projet et bloquer les travaux. Le tribunal de Montreuil s'est aligné sur ce constat, en estimant que l'hôpital dans sa version actuelle *« conduisait à une diminution non compensée de l'offre de soins dans un territoire souffrant déjà d'importantes inégalités de santé.»* La déclaration d'utilité publique a été annulée par la juridiction. Critiquant un *« raisonnement contestable »*, l'APHP a annoncé faire appel.

Des lits sur le toit-terrasse un temps envisagés !!!

En juillet 2020, après plusieurs mois de crise sanitaire et d'épuisement des capacités hospitalières, Olivier Véran l'avait promis : *« C'en est terminé du dogme de la réduction de lits ».* À son actif, et en cas de nouvelle pandémie, le CHU de Saint-Ouen affirme disposer *« d'une réelle capacité d'extension, avec une centaine de chambres dédoublables »*. Il avance également la présence d'un **hôtel privé de 150 chambres**, **mais sans surveillance de soignants**.

***« À un moment, ils voulaient mettre des lits dans le parking »*,** affirme un habitant de Saint-Ouen et membre du collectif. Un projet confirmé par le chargé du projet à l'APHP, mais depuis abandonné pour des raisons techniques. Il évoque néanmoins l'utilisation des espaces de restauration sur le toit-terrasse.

« Le problème, ce n'est pas le nombre de lits, mais le personnel qui va avec, soulève un responsable. *En cas de crise, on ne peut pas doubler les effectifs en claquant des doigts. »*

En Seine-Saint-Denis, le plus grand désert médical de France !

En sous-texte, l'objectif est de faire des économies grâce au virage ambulatoire, lorsqu'un patient ne reste que quelques heures à l'hôpital sans y passer la nuit. L'adjoint en charge de la Santé à la mairie de Saint-Ouen, estime qu'une meilleure prise en charge en amont abaisserait le recours à l'hospitalisation.

« Aujourd'hui, bon nombre de patients nécessitent d'être hospitalisés pour des pathologies chroniques : maladies de longue durée parce qu'ils n'ont pas suffisamment eu accès aux soins en ville faute de médecins spécialistes. L'hôpital du futur doit sortir de ses murs et s'articuler avec l'offre de ville », explique-t-il.

C'est sans compter le statut de plus grand désert médical de la Seine-Saint-Denis alors que 97,8 % du département restent classés Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS. Soit la catégorie la plus grave, qui correspond aux territoires dans lesquels le nombre de consultations accessibles par an et par habitant est inférieur à 2,5, selon un rapport de la Drees et de l'Insee.

« Absence de réflexion stratégique du système politique de santé » !
« Il n'y aura pas de réduction du capacitaire de l'hôpital, s'il n'y a pas de renfort de l'ambulatoire, et c'est le paradoxe ». Comprendre : une baisse du personnel à l'hôpital ne peut avoir lieu tant qu'il n'y aura pas plus de médecins en ville. La Seine-Saint-Denis, qui souffre déjà d'un manque d'accès aux soins, risque de s'en retrouver encore plus démunie.
Sur la question de l'ambulatoire, *« on fait comme si on était dans une dynamique instituée tandis que ce n'est pas le cas »*, déplore-t'on. Pour le moment, *« l'hôpital reste le seul lieu où il y a de la lumière 24h/24. »*

LE SÉNAT SE LÂCHE SUR FRANCE TRAVAIL !

Le Sénat a adopté le projet de loi « ***pour le plein emploi*** » en première séance dans la nuit de mardi à mercredi. Il acte la création du réseau France Travail qui remplacera à terme Pôle Emploi en y intégrant les missions locales ou les collectivités territoriales en charge du RSA. Pour cette allocation, les sénateurs ont durci le « *contrat d'engagement* » prévu dans le texte du gouvernement en fixant une durée hebdomadaire d'activité d**'au moins 15 heures**. Et une sanction en cas de non-respect du contrat d'engagement : la suspension de l'allocation. Mais les sénateurs ne se sont pas arrêtés là. Ils ont étendu ces obligations aux bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), soit plus de 300.000 personnes. Le texte sera ensuite examiné à l'assemblée nationale à l'automne.

JDD : TROIS SEMAINES DE GRÈVE CONTRE LA BOLLORISATION !

Depuis le 22 juin, la rédaction du Journal du Dimanche est en grève. Elle réclame que le groupe Lagardère renonce à la nomination de Geoffroy Lejeune, ex-directeur de la rédaction de *Valeurs Actuelles*, à sa tête et exige des garanties d'indépendance éditoriale. Ce matin, la rédaction du Journal a voté la poursuite de la grève à 97 % (92 pour, 3 contre, 10 non participants au vote). Alors que l'exécutif semble avaliser cette prise de guerre de l'extrême droite sur un titre de presse supplémentaire, les salariés du JDD ont écrit à Emmanuel Macron pour qu'il se saisisse au plus vite des questions d'indépendance de la presse.

HLM : MACRON CONFIE LES LOGEMENTS SOCIAUX AUX MAIRES ET OUVRE LA PORTE À L'ARBITRAIRE !

Après la révolte des quartiers, le chef de l'État a souhaité déléguer aux élus locaux l'attribution des logements sociaux. Un demi-tour sur le chemin de la mixité sociale : depuis des années, de nombreux maires se servent du levier locatif comme d'un **instrument de clientélisme et de maintien de l'entre-soi**.
Dans les tuyaux depuis plusieurs mois, la mesure a été dégainée par Emmanuel Macron à la faveur des révoltes des quartiers populaires. Le président de la République a annoncé aux 220 maires qu'il recevait, le 4 juillet dernier à l'Élysée, sa volonté de *« remettre dans leurs mains l'attribution des logements sociaux ».*

SANOFI : L'ODIEUX CHANTAGE POUR EXTORQUER LA SIGNATURE DE LA CGT SUR UN ACCORD D'ENTREPRISE !

Après avoir engagé des procédures de licenciement sur des élus CGT, voilà que maintenant, en plus de faire peser sur nos camarades et leur famille le risque de perdre leur emploi, Sanofi se drape dans son costume du prince de Machiavel.

Afin d'arracher la signature d'un accord d'entreprise, Sanofi multiplie les coups de téléphone aux différents responsables CGT Sanofi afin d'obtenir la signature de la CGT, contre l'arrêt de la procédure de licenciement de nos deux Camarades. Odieux chantage, mais surtout cruel pour nos Camarades qui n'ont, aux yeux de Sanofi, que la seule valeur de monnaie d'échange… La CGT le dénonce et ne cédera pas au chantage.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.
Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous
Chèques libellés à : Mandataire du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES
A envoyer à : Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)
Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement